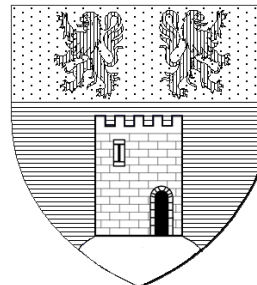


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

M. MICHEL Cédric avait donné pouvoir à Mme TREMORI.

Absents : ...

Le Maire ouvre la séance à 21 heures en présentant les excuses de Cédric MICHEL. Il donne lecture des directives transmises par le contrôle de légalité de la Préfecture.

La réunion du conseil municipal doit en principe avoir lieu à la mairie. Le maire doit l'organiser dans le respect des gestes barrière (gel, distance physique, aération) et avec port du masque pour l'ensemble des personnes présentes.

En cas de configuration de la salle peu satisfaisante, les maires peuvent s'appuyer sur les dispositions relatives au huis clos, sur les règles sanitaires et sur la police de l'assemblée pour limiter/interdire le public.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 AOÛT 2020

Le projet de compte-rendu sera transmis aux conseillers qui seront invités à faire part de leurs observations avant affichage.

Établi le : 23/10/2020

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

2- INFORMATIONS DIVERSES

Alain FRACHINOUS, Maire de Séderon, a été élu Président des Maires du canton à l'unanimité.

A cette occasion il a été rappelé l'importance d'une réunion sur les frais de scolarisation qui s'élèvent à 2 544.02 € par enfant et par an sur Séderon contre 973.28 € ans sur Barret-sur-Méouge.

Une première réunion entre les maires a été fixée au jeudi 1er octobre.

Désordres sur constructions :

Suite à de nombreux contacts avec la Préfecture depuis le printemps, deux dossiers (maisons du village et situation autour du Château d'eau) ont été montés en vue de la constitution d'un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

L'expertise du CEREMA (Bureau d'études et d'expertise de l'Équipement) de Lyon est programmée le 21 septembre. Les propriétaires concernés sont informés

Assurances :

Les équipements comme les bâtiments communaux sont assurés auprès de GROUPAMA. Les contrats seront renégociés.

Toiture de l'église :

Trois devis ont été signés pour la grue, l'échafaudage et la couverture. La réunion de lancement du chantier est prévue le 11 septembre avec les 3 entreprises. Un arrêté permanent réglementant la circulation sera pris pour la période du 18 septembre au 31 décembre 2020. Trois demandes de subvention supplémentaires ont été transmises à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au Crédit Agricole et à la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme.

Vente succession Michel / Commune de Lachau :

Maître MARTELLI en charge du règlement de la succession MICHEL a transmis la proposition d'achat de la Commune aux héritières.

Manœuvres de l'armée de terre :

Un exercice militaire d'Aéro combat d'envergure (BACCARAT 2020) se déroulera dans les Baronnie du 14 au 24 septembre.

Chantiers pierres sèches :

Organisé par le Parc Naturel Régional des Baronnie un chantier se déroulera à Lachau du 24 au 25 octobre 2020 à Lachau, sur le sentier du quartier de L'Adret : création d'un balisage selon la technique du land art, appuyée sur des installations de pierres sèches et de végétaux selon un récit ou une thématique (calade, création de marches, de petits ouvrages, d'œuvre d'art).

Cour du Château :

La Sous-Préfète a été relancée. Elle devrait envoyer la Gendarmerie et les pompiers pour procéder aux mesures.

3- POINT SUR LA TOURNÉE CANTONALE

Elle s'est déroulée en présence des 4 conseillers Départementaux (deux titulaires et deux suppléants). Suite à une présentation réciproque, un point a été effectué sur les dossiers en cours.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les dossiers de demande de subvention devront être transmis avant la fin septembre de manière dématérialisée.

Des précisions ont été demandées sur l'appel à candidature pour le programme centre bourg. Un dossier sera présenté.

Concernant la voirie, Monsieur DONZET a transmis les normes à respecter pour le marquage des places handicapées et va étudier la réduction de la vitesse à 50 km/h sur le CD 201.

La visibilité étant mauvaise dans le virage à l'angle du chemin du réservoir en bordure du Biarion, il sera demandé à Michel et Marie-Laure CURNIER de tailler les cognassiers.

Un devis sera demandé à Midi Traçage pour le marquage de deux places handicapées.

4- FINALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Trois dossiers seront déposés :

Acquisition du terrain MICHEL pour aménagement d'un parking, d'une aire de stockage des containers, un City Stade et des jeux d'enfants (*délibération n°2020-48*),

Réfection du pont de fer et accès handicapé de l'Église (*délibération n°2020-49*),

Réfection de la toiture du lavoir (*délibération n°2020-50*).

5- PRÉPARATION DE LA RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DE BALLONS SUR LES SUJETS D'INTÉRÊTS COMMUNS

Le Maire s'est rapproché de Lionel FOUGERAS, Maire de Ballons. Au-delà de ce premier contact, il a été convenu d'organiser une rencontre des deux Conseils Municipaux le 16 octobre pour échanger sur des sujets d'intérêt commun : étrave de déneigement, célébration du 11 novembre, matériel et mutualisation, entretien des communes et besoins en personnel, utilisation des locaux...

6- EXAMEN DU PROJET DE TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord est destiné à recenser l'ensemble des actions par thèmes afin de mieux suivre leur état d'avancement et définir l' élu en charge de leur suivi.

Une première esquisse est présentée et commentée.

Entre deux réunions du Conseil Municipal, les informations seront transmises par les conseillers au Maire qui complètera le tableau. Lors de chacune des réunions du Conseil le tableau de bord sera examiné, validé et actualisé.

7- JOURNÉES CITOYENNES

Le principe d'organiser des journées citoyennes est acté. Il s'agira d'associer la population à la réalisation de petits chantiers dans un cadre collectif et convivial. Une liste de thèmes est évoquée : angle mort Derrière Pourret, nettoyage du village, entretien des bancs, réfection de la fontaine de la Pinié...

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Maire donne lecture du courrier du Général Christian Mauduit se proposant de prendre en charge le prix des matériaux pour la réfection de la fontaine de la Pinié : un accord de principe est donné.

Un premier chantier sera programmé dès que les conditions sanitaires le permettront.

8- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes (CCSB) :

Les commissions ont été composées.

Parc Naturel régional des Baronnies :

Les élections ont été houleuses. Claude AURIAS a été élu Président jusqu'à la tenue des élections départementales et régionales en mars 2021 qui enverront de nouveaux délégués.

Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) :

Nathalie NIESON, Maire de Bourg-de-Péage a été élue à la Présidence. Yves BLANC qui représente les communes de la CCSB siège dans une commission.

Le projet de renforcement du réseau a été chiffré à 239 148,46 € pris en charge intégralement par le SDED. Cependant, les travaux prévus aux abords de la Mairie et du château ne donnent pas satisfaction. Yves se rapprochera du SDED afin que cette portion soit revue.

9- QUESTIONS DIVERSES

Les analyses d'eau sont bonnes.

Le contrôle par le SATESE de la station d'épuration est satisfaisant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 heures 45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet